

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | cid:image001.png@01D19963.553CB930 |  |  |  |

Le 22 octobre 2020

**Installation de l’Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD)**

**Pierre-André DURAND, Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Thierry BURLOT, Président de l’Office Français de la Biodiversité, Innocent MUTABAZI, Administrateur provisoire de Normandie Université, Pierre DUBREUIL, Directeur Général de l’Office français de la biodiversité, Didier PERALTA, Président de l’Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable et Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Vice-président de la Région Normandie chargé de l’environnement, du littoral et de l’énergie ont présenté, jeudi 22 octobre 2020, au Conseil régional de Normandie, à Rouen, les actions et services mis en place par l’Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable lors de son installation officielle, reportée à cet automne du fait de la crise sanitaire. Etaient aussi présents les membres et partenaires associés de l’ANBDD,**

**Les missions de l’Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable**

La biodiversité est l’une des richesses de la Normandie. Son bocage, ses milieux littoraux, son tissu dense de cours d’eau et de zones humides, la vallée et l’estuaire de la Seine… sont emblématiques de la région.

La nouvelle Agence accompagne les acteurs normands qui s’engagent dans la préservation et la reconquête de la biodiversité dans les domaines suivants :

- elle anime différents réseaux (de collectivités, de gestionnaires d’espaces naturels …) et groupes de travail qui produisent des outils partagés utiles pour chacun pour approfondir son action ;

- elle organise des rencontres entre chercheurs et décideurs locaux, des ateliers de formation, des visites de terrain…

- elle mène des actions de communication en direction de la population normande, et publie des documents de référence et outils d’aide à la décision…

**4 exemples concrets d’actions menées par l’ANBDD :**

* Mise à disposition d’outils d’aide à la décision via des indicateurs de biodiversité
* Création d’outils d’accompagnement dans le domaine de la Santé-Environnement avec le soutien de l’Agence régionale de Santé, la Dreal, la Région Normandie (interviews de chercheurs, fiches-actions…).
* Les « DD’Tour » : aller à la découverte des initiatives normandes et de ceux qui les ont mises en place et s’en inspirer pour agir sur son territoire
* Changement climatique : connaitre les attentes du terrain et faire connaître les ressources et connaissances de la recherche normande

**La création de l’Agence Normande de la Biodiversité et du Développement**

La Région est dotée de compétences propres à la fois en matière d’aménagement, de développement durable et de préservation de la biodiversité (parcs naturels régionaux et réserves naturelles régionales, schémas définissant la trame verte et bleue régionale…). Elle assure un rôle de chef de file des collectivités dans ces domaines.

La création de l’Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable est le fruit d’une volonté partagée depuis l’été 2016 de la Région Normandie, de l’Office Français de la Biodiversité et de l’Etat, sur la base des dispositions de la loi du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui a créé la possibilité de mettre en place des Agences régionales de la Biodiversité.

La Région Normandie a souhaité que cette agence intègre les acteurs intéressés à la démarche de conception, au premier rang desquels les cinq Départements et a proposé à ses partenaires d’accueillir au sein de la structure la double thématique de la biodiversité et du développement durable.

Le Préfet de Normandie a approuvé, par arrêté, en décembre 2019, la création officielle du GIP ANBDD. Il comprend les 22 membres suivants :

- La Région Normandie

* + L’Etat et ses opérateurs : Office Français de la Biodiversité, Office National des Forêts
	+ Les Départements du Calvados, de l’Eure, de la Manche, de l’Orne et de la Seine-Maritime
	+ La COMUE « Normandie Université »
	+ La Métropole Rouen Normandie, la Communauté urbaine Caen la Mer, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la Communauté d’agglomération Le Cotentin
	+ Le Parc Naturel Régional Boucles de la Seine Normande (représentant les 4 PNR normands)
	+ La Chambre régionale d’Agriculture
	+ Le Conservatoire d’espaces naturels de Normandie
	+ La Fédération régionale des chasseurs de Normandie
	+ L’UNICEM Normandie,
	+ GRT Gaz, le groupe SAUR, Cerfrance Normandie-Maine
	+ Et prochainement la SAFER de Normandie.

Le GIP compte également une centaine de partenaires associées (communes et communautés de communes, associations, établissements d’enseignement, entreprises…) qui sont activement impliqués dans la vie de la structure.

**Informations pratiques :**

Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable

Atrium - 115 Bd de l’Europe, 76100 Rouen - 02 31 06 78 89

anbdd.fr

Contact presse :

Emmanuelle Tirilly  – tel : 06 13 99 87 28 – emmanuelle.tirilly@normandie.fr